SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du jeudi 18 mars2021
Compte rendu

Le dix-huit mars deux mil vingt et un à dix-huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la salle du moulin à Confolens, sous la présidence de Monsieur BOUTY Philippe, Président.

Date de la convocation	*11/03/2021*
Date de l'affichage au siège	*11/03/2021*

I. Ouverture de la séance à 18h00

Nombre de conseillers en exercice : 88 (installation de Monsieur Jean Marie GRAS remplaçant de Monsieur Jean Claude FOURGEAUD).

II. Contrôle du quorum

Présents :
Jean-Claude BUISSON, Nathalie LANDREVIE, Guy ROUGIER, Fabrice AUDOIN, Nathalie BELAIR, Francis PORQUET, Olivier CHERIOT, Robert ROUGIER, Bernadette GROS, Jacky MARTINEAU, Gérard DUPIC, Michel BOUTANT, Marie Philippe FAGES, Marie Claude POINET, Jeannine DUREPAIRE, Philippe BOUYAT, Benoit GAGNADOUR, Jeanne JORDAN, Fabrice POINT, Guy GAZEAU, Michèle TERRADE, Béatrice MONTOUX, Jean Marie LEBARBIER, Yvonne DEBORD, Joel SAVIGNAT, Virginie LEBAUD, Jean-Noël DUPRE, Philippe BOUTY, Marie-Line LAMANT, Henri DE RICHEMONT, Jean Claude LEPREUX, Roland FOURGEAUD, Jean-François DUVERGNE, Yvonne MESRINE, Jean-Pierre DEMON, Jean-Claude MESNIER, Didier SELLIER, Pascal DUTEIL, Eric PINAUD, Daniel SOUPIZET, Catherine RAYNAUD, Jean-Luc DEDIEU, Eric GAUTHIER, Jean Christophe NAUDON, Jean-Marie TRAPATEAU, Jean Pierre BOURNIER, Benoît SAVY, Daniel BRANDY, Laurent SELLIER, Didier BEAULIEU, Patrick SOURY, Pierre MADIER, Benoit COHIER, Francis BEAUMATIN, Raymond MARTIN, Pascal DUBUISSON, Michèle DERRAS, Claude BOUDRIE, Ludovic AUDOUIN, Manuel DESVERGNE, Yvette FORT, Philippe PALARD, David CHEVALIER, Christian RAYNAUD, Christelle RENAUD, Sandrine PRECIGOUT, Jean Pierre LEONARD, Agnes ROULON, David FREDAIGUE, Jean Claude TRIMOULINARD, Jean Marc CAPOIA, Régis MARTIN, Christine GONDARIZ, Dominique ROLLAND, Laurent LOUBERSAC, Pierre SOULAT.

Absents/Excusés : Delphine LAFONT, Gérard MORAND, Philippe DENIMAL, Olivier GAILLARD, Jean-Pierre COMPAIN, Mickaël LOISEAU, Olivier PERINET,

Suppléant en situation délibérante :
Eric SARAUX

Pouvoirs :
Magalie TRICAUD donne pouvoir à Jean Claude TRIMOULINARD

Jean Marie GRAS donne pouvoir à Benoit GAGNADOUR
Colette DEVAINE donne pouvoir à Jean Noël DUPRE
Stéphane GEMEAU donne pouvoir à David CHEVALIER
Sonia FERNANDES donne pouvoir à Jean François DUVERGNE

III. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Le Président ayant ouvert la séance, procède en conformité à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil : Eric PINAUD est désigné(e) pour remplir cette fonction.

Voix pour	**82**	**Voix contre**		**Abstentions**	

IV. Adoption du procès-verbal de séance

Le procès-verbal des séances du Conseil Communautaire du 26 janvier 2021 a été transmis par courriel le 24 Février 2021.

Au vu de ces éléments, il est demandé au Conseil Communautaire décide de :
- adopter le procès-verbal des séances du conseil communautaire.

Voix pour	**82**	**Voix contre**		**Abstentions**	

V. lecture de l'ordre du jour

Monsieur Le Président procède à la lecture de l'ordre du jour de la séance du Conseil communautaire.

Finances et Ressources :

1) Débat d'Orientation Budgétaire
2) Budget principal - Approbation des comptes de gestion 2020
3) Budget économique - Approbation des comptes de gestion 2020
4) Budget SPANC - Approbation des comptes de gestion 2020
5) Budget Abattoir - Approbation des comptes de gestion 2020
6) Budget principal - Approbation du compte administratif 2020
7) Budget économique - Approbation du compte administratif 2020
8) Budget SPANC - Approbation du compte administratif 2020
9) Budget abattoir - Approbation du compte administratif 2020
10) Budget principal - Affectation des résultats 2020
11) Budget économique - Affectation des résultats 2020
12) Budget SPANC - Affectation des résultats 2020
13) Budget abattoir - Affectation du résultat 2020
14) FDAC 2021 - demande de subvention et signature des conventions de mandat avec les communes
15) Service entretien de voirie - volume des communes et signature des conventions 2021

Développement territorial :

16) PIG territorial - signature de la convention « petites villes de demain »
17) Suites à donner à la démarche du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Haute-Charente
18) COVID - mise en place d'une aide financière pour les étudiants boursiers
19) PACTE de la Communauté de communes de Charente Limousine - versement d'une aide financière à la société LABBE TP
20) Cession du bâtiment « ex-Côte de Bœuf »

SPANC/GEMAPI :

21) Evolution du règlement du service SPANC
22) SPANC - Evolution des tarifs
23) Présentation du contrat territorial en milieu aquatique - SIGIV

Tourisme-Patrimoine :

24) Piscine communautaire de la Tulette - Ouverture et tarifs
25) Tarifs 2021- site aventure Parc
26) Pays d'Art et d'Histoire - demandes de subventions

Enfance jeunesse :

27) Recrutement de saisonniers pour l'ALSH de Chabanais
28) Eté actif et contrat départemental d'animation 2021- demandes de subvention

Ressources humaines :

29) Recrutement saisonnier pour l'année 2021

Questions et information diverses

- Point supplémentaire : centre d'abatage de Charente Limousine – tarifs

VI. Représentations du conseil communautaire - Agenda des Commissions

- Commission « attractivité et services à la population » :
  - Mercredi 3 mars 2021
- Commission « aménagement et développement durable » :
  - Jeudi 4 mars 2021
- Commission « COVID » :
  - Mardi 9 mars 2021
- Commission « Finances et Ressources » :
  - Mercredi 10 mars 2021
- Commission « développement durable de l'économie, l'agriculture et des infrastructures » :
  - Lundi 15 mars 2021

VII. Décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du C.G.C.T.

Monsieur le Président informe le conseil communautaire sur les décisions prises par lui-même et le bureau communautaire en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, depuis le 26 janvier 2021 :

N° DELIB	OBJET
2021_025	Individualisation fonds d'aide d'urgence aux entreprises
2021_026	Individualisation fonds d'aide d'urgence aux entreprises
2021_027	Convention d'incitation à la réalisation d'économie d'énergie dans le cadre du dispositif « coup de pouce chauffage des bâtiments tertiaires »
2021_028	Individualisation fonds d'aide d'urgence aux entreprise - janvier 2021
2021_029	Individualisation fonds d'aide d'urgence aux entreprises - novembre 2020
2021_030	Aliénation de gré à gré de bien immobilier
2021_031	Individualisation fonds d'aide d'urgence aux entreprises - janvier 2021-février 2021
2021_032	Suppression de la régie de recette du local jeunes de Chabanais

VIII. Ordre du jour

Avant de débuter l'ordre du jour, le Président souhaite rendre un hommage à tous les personnels soignants qui sont engagés dans cette crise sanitaire et a une pensée pour tous les malades du COVID.

Avant de se prononcer sur les comptes administratifs, le Président indique que la situation financière est assainie par rapport à celle de 2017 mais les comptes ne dégagent aucun excédent pour pouvoir investir comme il se doit. A son sens, l'investissement doit porter pleinement sur le programme de rénovation de l'habitat qui sera mené sur l'ensemble du territoire de Charente Limousine afin de le dynamiser et de le promouvoir.

1. Débat d'Orientation Budgétaire

Del2021_034

Avant de laisser la parole à Jean Luc DEDIEU pour présenter les orientations budgétaires, le Président tient à souligner que l'engagement pris par l'exécutif d'équilibrer les budgets a été tenu.

Voir document annexé

Dans la procédure budgétaire, le débat d'orientation budgétaire (DOB) constitue l'étape n°1, elle conditionne le vote du budget primitif voté avant le début de l'exercice en cours. C'est une **étape obligatoire pour les collectivités de plus de 3500 habitants, pour les EPCI comportant au moins une commune de + de 3500 hab, les EPA (Etablissements publics administratifs) comme les CCAS (centres communaux d'action sociale), les conseils généraux et régionaux.** Ce débat doit se produire dans le délai de deux mois avant la séance du vote du budget. Le DOB doit obligatoirement se situer chronologiquement à l'intérieur de ce délai. En pratique, certaines collectivités procèdent à la simultanéité des séances : elles ouvrent la session du DOB, procèdent au débat d'orientation, puis à la clôture de la séance, les membres de l'assemblée sortent pendant que le secrétaire rédige un procès-verbal et la délibération puis une seconde séance est ouverte pour permettre le vote du budget. Les grandes collectivités laissent un délai plus long entre les deux séances. La jurisprudence montre cependant que ces pratiques de "simultanéité" font l'objet d'annulation (**TA Versailles 16 mars 2011**) et l'on peut parfaitement s'en saisir pour faire réadopter le budget. La forme et le contenu doivent donc être parfaitement respectés.

L'objectif est de permettre à l'exécutif de présenter en séance publique à l'ensemble des membres d'une collectivité comme aux administrés **les grandes orientations budgétaires pour l'année à venir** : **c'est à dire souvent l'évolution des taxes locales et l'emprunt**. C'est aussi, le moment :

- de discuter sur les grandes sections du budget : investissement comme de fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes mais aussi
- de débattre de la politique d'équipement et de sa stratégie financière et fiscale. Pour permettre au débat d'être animé, les membres de l'assemblée reçoivent préalablement à la séance une **note explicative de synthèse**, appelé rapport dans les départements et les régions. L'absence de communication de cette note ou de ce rapport constitue un vice de procédure substantiel permettant la saisine du Juge administratif et permettant de déclarer le vice de procédure de la délibération et son annulation (TA, Lyon 9 décembre 2004, Nardone pour les collectivités, TA Versailles 1993 pour les CCAS).

Les éléments nécessaires à ce débat vous sont présentés dans la note annexée au présent rapport.

Jean Luc DEDIEU conclue que les résultats sont positifs. Cependant, les marges de manœuvre financières sont faibles. Malgré ces résultats, l'EPCI est dans l'incapacité de lancer des programmes de grandes ampleurs. Les efforts financiers accomplis sont au maximum. Pour pouvoir augmenter les marges financières, l'EPCI devra s'orienter soit sur l'augmentation de la fiscalité, soit sur la restitution de la participation au SDIS aux communes. Dominique ROLLAND rétorque que si les communes supportent la participation au SDIS, elles devront également augmenter les taux.

Après en avoir débattu, le conseil communautaire prend acte des orientations budgétaires 2021, après avoir entendu les conseillers communautaires qui souhaitaient prendre part au débat, conformément aux dispositions réglementaires légales.

Voix pour	**82**	**Voix contre**		**Abstentions**	

Jean Luc DEDIEU poursuit

2. Budget principal - Approbation Compte de Gestion 2020

Del2021_035

Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressées par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, de l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

016053
SGC CONFOLENS

II-1
Exercice 2020

40000 - CC CHARENTE LIMOUSINE

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	5 521 703,90	12 360 912,98	17 882 616,88
Titres de recettes émis (b)	2 535 104,15	11 663 524,05	14 198 628,20
Réductions de titres (c)	9 657,00	214 329,68	223 986,68
Recettes nettes (d = b - c)	2 525 447,15	11 449 194,37	13 974 641,52
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	5 521 703,90	12 360 912,98	17 882 616,88
Mandats émis (f)	2 923 088,98	10 946 922,13	13 870 011,11
Annulations de mandats (g)		58 896,59	58 896,59
Dépenses nettes (h = f - g)	2 923 088,98	10 888 025,54	13 811 114,52
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		561 168,83	163 527,00
(h - d) Déficit	397 641,83		

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2020 au 31 Décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire

2 - statuant que l'exécution du budget principal et des budgets annexes suivants de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes : Budget annexe économique et Budget annexe SPANC

3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Président déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par Monsieur le Trésorier, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Voix pour	82	Voix contre		Abstentions	

3. Budget économique - Approbation Compte de Gestion 2020

Del2021_036

Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2020 et les décision modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés

par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 016053 NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC CONFOLENS ETABLISSEMENT : BUDGET ECONOMIQUE CC CHTE LIMO

Résultats budgétaires de l'exercice

40400 - BUDGET ECONOMIQUE CC CHTE LIMO Exercice 2020

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 473 384,05	827 100,00	2 300 484,05
Titres de recette émis (b)	497 624,55	857 104,37	1 354 728,92
Réductions de titres (c)		95 842,13	95 842,13
Recettes nettes (d = b - c)	497 624,55	761 262,24	1 258 886,79
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 473 384,05	827 100,00	2 300 484,05
Mandats émis (f)	443 550,04	755 675,58	1 199 225,62
Annulations de mandats (g)	2 334,47	3 930,50	6 264,97
Dépenses nettes (h = f - g)	441 215,57	751 745,08	1 192 960,65
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	56 408,98	9 517,16	65 926,14
(h - d) Déficit			

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire

2 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Président déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par Monsieur le Trésorier, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Voix pour	**82**	**Voix contre**		**Abstentions**	

4. Budget SPANC - Approbation Compte de Gestion 2020

Del2021_037

Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressées par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, de l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 016053 NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC CONFOLENS ETABLISSEMENT : SPANC CC CHARENTE LIMOUSINE

Résultats budgétaires de l'exercice

40100 - SPANC CC CHARENTE LIMOUSINE Exercice 2020

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	69 139,09	498 167,05	567 306,14
Titres de recette émis (b)	18 872,87	290 013,90	308 886,77
Réductions de titres (c)		1 965,00	1 965,00
Recettes nettes (d = b - c)	18 872,87	288 048,90	306 921,77
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	69 139,09	498 167,05	567 306,14
Mandats émis (f)	37 177,52	318 998,38	356 175,90
Annulations de mandats (g)		328,68	328,68
Dépenses nettes (h = f - g)	37 177,52	318 669,70	355 847,22
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	18 304,65	30 620,80	48 925,45

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de

paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2020 au 31 Décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire

2 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Président déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par Monsieur le Trésorier, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Voix pour	82	Voix contre		Abstentions	

5. Budget abattoir - Approbation Compte de Gestion 2020

Del2021_038

Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressées par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, de l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 016053 NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC CONFOLENS ETABLISSEMENT : ABATTOIR CC CHARENTE LIMOUSINE

Résultats budgétaires de l'exercice

41000 - ABATTOIR CC CHARENTE LIMOUSINE Exercice 2020

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	799 250,00	3 312 234,05	4 111 484,05
Titres de recette émis (b)	286 215,50	2 366 560,76	2 652 776,26
Réductions de titres (c)		112 407,74	112 407,74
Recettes nettes (d = b - c)	286 215,50	2 254 153,02	2 540 368,52
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	799 250,00	3 312 234,05	4 111 484,05
Mandats émis (f)	312 374,73	2 189 312,03	2 501 686,76
Annulations de mandats (g)	7 332,00	2 782,65	10 114,65
Dépenses nettes (h = f - g)	305 042,73	2 186 529,38	2 491 572,11
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		67 623,64	48 796,41
(h - d) Déficit	18 827,23		

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2020 au 31 Décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire

2 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Président déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par Monsieur le Trésorier, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Voix pour	82	Voix contre		Abstentions	

6. Budget principal - Approbation du compte administratif 2020

Del2021_039

Le Conseil Communautaire,

Réuni, sous la présidence de M. Philippe BOUTY, délibérant sur le compte administratif du budget principal de la Communauté de communes de Charente Limousine de l'exercice 2020, dressé par M. Philippe BOUTY, Président,

Considérant que Philippe BOUTY, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Jean Luc DEDIEU, 1er Vice-Président pour le vote du compte administratif

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes	Résultat exercice 2020	Résultat reporté N-1 en -	Résultat reporté N-1 en +	Résultat clôture 2020	Charges et Produits rattachés Dépenses	Charges et Produits rattachés Recettes	Charges et Produits rattachés Total	Résultat fonctionnement
10 888 025,54 €	11 449 194,37 €	**561 168,83 €**		1 373 064,64 €	**1 934 233,47 €**			**0,00 €**	**1 934 233,47 €**

INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes	Résultat exercice 2020	Résultat reporté N-1 en -	Résultat reporté N-1 en +	Résultat clôture 2020	Restes à Réaliser Dépenses	Restes à Réaliser Recettes	Restes à Réaliser Total	Résultat investissement
2 923 088,98 €	2 525 447,15 €	**-397 641,83 €**	2 116,03 €		**-399 757,86 €**	1 866 566,18 €	2 536 247,00 €	**669 680,82 €**	**269 922,96 €**

TOTAL

Dépenses	Recettes	Résultat exercice 2020	Résultat reporté N-1 en -	Résultat reporté N-1 en +	Résultat clôture 2020	Restes à Réaliser Dépenses	Restes à Réaliser Recettes	Restes à Réaliser Total	Résultat Budget Général
13 811 114,52 €	13 974 641,52 €	**163 527,00 €**		1 373 064,64 €	**1 536 591,64 €**	1 866 566,18 €	2 536 247,00 €	**669 680,82 €**	**2 206 272,46 €**

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés, ci-dessus.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2020 du budget général de la Communauté de communes de Charente Limousine.
- CONSTATE, que les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Voix pour	81	Voix contre		Abstentions	

7. Budget économique - approbation du Compte Administratif 2020

Del2021_040

Le Conseil Communautaire,

Réuni, sous la présidence de M. Philippe BOUTY, délibérant sur le compte administratif du budget économique de la Communauté de communes de Charente Limousine de l'exercice 2020, dressé par M. Philippe BOUTY, Président,

Considérant que Philippe BOUTY, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Jean Luc DEDIEU, 1er Vice-Président pour le vote du compte administratif

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes	Résultat exercice 2020	Résultat reporté N-1 en -	Résultat reporté N-1 en +	Résultat clôture 2020	Charges et Produits rattachés Dépenses	Charges et Produits rattachés Recettes	Charges et Produits rattachés Total	Résultat fonctionnement
751 745,08 €	761 262,24 €	**9 517,16 €**		70 383,38 €	**79 900,54 €**		0,00 €	**0,00 €**	**79 900,54 €**

INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes	Résultat exercice 2020	Résultat reporté N-1 en -	Résultat reporté N-1 en +	Résultat clôture 2020	Restes à Réaliser Dépenses	Restes à Réaliser Recettes	Restes à Réaliser Total	Résultat investissement
441 215,57 €	497 624,55 €	**56 408,98 €**		546 407,56 €	**602 816,54 €**	73 699,99 €	191 369,00 €	**117 669,01 €**	**720 485,55 €**

TOTAL

Dépenses	Recettes	Résultat exercice 2020	Résultat reporté N-1 en -	Résultat reporté N-1 en +	Résultat clôture 2020	Restes à Réaliser Dépenses	Restes à Réaliser Recettes	Restes à Réaliser Total	Résultat Budget Général
1 192 960,65 €	1 258 886,79 €	**65 926,14 €**	0,00 €	616 790,94 €	**682 717,08 €**	73 699,99 €	191 369,00 €	**117 669,01 €**	**800 386,09 €**

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés, ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2020 du budget économique de la Communauté de communes de Charente Limousine,
- CONSTATE, que les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Voix pour	81	Voix contre		Abstentions	

8. Budget SPANC - Approbation du Compte Administratif 2020

Del2021_041

Le Conseil Communautaire,

Réuni, sous la présidence de M. Philippe BOUTY, délibérant sur le compte administratif du budget SPANC de la Communauté de Communes de Charente Limousine de l'exercice 2020, dressé par M. Philippe BOUTY, Président,

Considérant que Philippe BOUTY, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Jean Luc DEDIEU, 1er Vice-Président pour le vote du compte administratif

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes	Résultat exercice 2020	Résultat reporté N-1 en -	Résultat reporté N-1 en +	Résultat clôture 2020	Restes à Réaliser Dépenses	Restes à Réaliser Recettes	Restes à Réaliser total	résultat 2020 fonctionnement
318 669,70 €	288 048,90 €	**-30 620,80 €**		213 167,05	**182 546,25 €**	0,00 €	0,00 €	**0,00 €**	**182 546,25 €**
					295095,9				

INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes	Résultat exercice 2020	Résultat reporté N-1 en -	Résultat reporté N-1 en +	Résultat clôture 2020	Restes à Réaliser Dépenses	Restes à Réaliser Recettes	Restes à Réaliser Total	Résultat investissement
37 177,52 €	18 872,87 €	**-18 304,65 €**		36 139,09	**17 834,44 €**			**0,00 €**	**17 834,44 €**

TOTAL

Dépenses	Recettes	Résultat exercice 2020	Résultat reporté N-1 en -	Résultat reporté N-1 en +	Résultat clôture 2020	Restes à Réaliser Dépenses	Restes à Réaliser Recettes	Restes à Réaliser Total	Résultat 2020 Budget SPANC
355 847,22 €	306 921,77 €	**-48 925,45 €**	0,00 €	249 306,14 €	**200 380,69 €**	0,00 €	0,00 €	**0,00 €**	**200 380,69 €**

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés, ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2020 du budget SPANC,
- CONSTATE, que les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Voix pour	81	Voix contre		Abstentions	

9. Budget abattoir - approbation du Compte Administratif 2020

Del2021_042

Le Conseil Communautaire,

Réuni, sous la présidence de M. Philippe BOUTY, délibérant sur le compte administratif du budget abattoir de la Communauté de communes de Charente Limousine de l'exercice 2020 dressé par M. Philippe BOUTY, Président,

Considérant que Philippe BOUTY, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Jean Luc DEDIEU, 1er Vice-Président pour le vote du compte administratif

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes	Résultat exercice 2020	Résultat reporté N-1 en -	Résultat reporté N-1 en +	Résultat clôture 2020	Restes à Réaliser Dépenses	Restes à Réaliser Recettes	Restes à Réaliser Total	Résultat fonctionnement
2 186 529,38 €	2 254 153,02 €	**67 623,64 €**	-412 884,05 €		**-345 260,41 €**				**-345 260,41 €**

INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes	Résultat exercice 2020	Résultat reporté N-1 en -	Résultat reporté N-1 en +	Résultat clôture 2020	Restes à Réaliser Dépenses	Restes à Réaliser Recettes	Restes à Réaliser Total	Résultat investissement
305 042,73 €	286 215,50 €	**-18 827,23 €**	-469 442,06 €		**-488 269,29 €**			**0,00 €**	**-488 269,29 €**

TOTAL

Dépenses	Recettes	Résultat exercice 2020	Résultat reporté N-1 en -	Résultat reporté N-1 en +	Résultat clôture 2020	Restes à Réaliser Dépenses	Restes à Réaliser Recettes	Restes à Réaliser Total	Résultat Budget Général
2 491 572,11 €	2 540 368,52 €	**48 796,41 €**	-882 326,11 €		**-833 529,70 €**	0,00 €		**0,00 €**	**-833 529,70 €**

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés, ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2020 du budget abattoir
- CONSTATE, que les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Voix pour	81	Voix contre		Abstentions	

10. Budget principal - affectation des résultats 2020

Del2021_043

DETERMINATION DES RESULTATS 2020 DE LA CCCL :
Après avoir adopté le compte administratif du budget général de l'exercice 2020 conforme au compte de gestion, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Charente Limousine réuni sous la présidence de M. le Président présente les résultats comme suit **:**

A / RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 561 168,83 €
B / RESULTATS ANTERIEURS REPORTES Ligne 002 du compte administratif N-1, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 1 373 064,64 €
C / RESULTAT A AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)	+ 1 934 233,47 €
D / SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT N - 1 (précédé de + ou -) R 001 (excédent de financement)	- 399 757,86 €
E / SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT N - 1 Excédent de financement	+ 669 680,82 €
F / EXCEDENT DE FINANCEMENT = D + E	+ 269 922,96 €

<u>AFFECTATION OBLIGATOIRE</u> (pour un montant du résultat à affecter en C) (ci-dessus) :	**+ 1 934 233,47 €**
1 - TOTAL AFFECTION EN RESERVES R 1068 A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu en BP Affectation complémentaire en réserves	**0 €**
2 - AFFECTATION A l'EXCEDENT REPORTE DE FONCTIONNEMENT R 002	**+ 1 934 233,47 €**

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Approuve** l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 au budget principal de la Communauté de Communes de Charente Limousine
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus**.**

Voix pour	**82**	**Voix contre**		**Abstentions**	

11. Budget économique - Affectation des résultats 2020

Del2020_044

DETERMINATION DES RESULTATS 2020 DU BUDGET ECONOMIQUE :

Après avoir adopté le compte administratif du budget économique de l'exercice 2020 conforme au compte de gestion, le Conseil communautaire de la Communauté de communes de Charente Limousine réuni sous la présidence de Monsieur le Président présente les résultats comme suit :

A / RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	9 517,16 €
B / RESULTATS ANTERIEURS REPORTES Ligne 002 du compte administratif N-1, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 70 383,38 €
C / RESULTAT A AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)	+ 79 900,54 €
D / SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT N - 1 (précédé de + ou -) R 001 (excédent de financement)	+ 602 816,53 €
E / SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT N - 1 Excédent de financement	+ 117 669,01 €
F / EXCDENT DE FINANCEMENT = D + E	+ 720 485,54 €

AFFECTATION OBLIGATOIRE (pour un montant du résultat à affecter en C) (ci-dessus) :	**+ 79 900,54 €**
1 - TOTAL AFFECTION EN RESERVES R 1068 A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu en BP Affectation complémentaire en réserves	**0 €**
2 - AFFECTATION A l'EXCEDENT REPORTE DE FONCTIONNEMENT R 002	**+ 79 900,54 €**

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Approuve** l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 au budget économie de la Communauté de Communes de Charente Limousine
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Voix pour	**82**	**Voix contre**		**Abstentions**	

12. Budget SPANC - Affectation des résultats 2020

Del2021_045

DETERMINATION DES RESULTATS 2020 DU BUDGET SPANC

Après avoir adopté le compte administratif du budget SPANC de l'exercice 2020 conforme au compte de gestion, le Conseil communautaire de la Communauté de communes de Charente Limousine réuni sous la présidence de Monsieur le Président présente les résultats comme suit :

A / RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	- 30 620,80 €
B / RESULTATS ANTERIEURS REPORTES Ligne 002 du compte administratif N-1, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 213 167,05 €
C / RESULTAT A AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)	+ 182 546,25 €
D / SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT N - 1 (précédé de + ou -) D 001 (Besoin de financement)	+ 17 834,44 €
E / SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT N - 1 Besoin de financement	0 €
F / EXCEDENT DE FINANCEMENT = D + E	+ 17 834,44 €

AFFECTATION OBLIGATOIRE (pour un montant du résultat à affecter en C) (ci-dessus) :	**+ 182 546,25 €**
1 - TOTAL AFFECTATION EN RESERVES R 1068 A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu en BP Affectation complémentaire en réserves	**0 €**
2 - AFFECTATION A l'EXCEDENT REPORTE DE FONCTIONNEMENT D 002	**+ 182 546,25 €**

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Approuve** l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 au budget SPANC de la Communauté de Communes de Charente Limousine
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Voix pour	**82**	**Voix contre**		**Abstentions**	

13. Budget abattoir - Affectation de résultats 2020

Del2021_046

DETERMINATION DES RESULTATS 2020 DU BUDGET Abattoir :

Après avoir adopté le compte administratif du budget Abattoir de l'exercice 2020 conforme au compte de gestion, le Conseil communautaire de la Communauté de communes de Charente Limousine réuni sous la présidence de Monsieur le Président présente les résultats comme suit :

A / RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 67 623,64 €
B / RESULTATS ANTERIEURS REPORTES Ligne 002 du compte administratif N-1, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	- 412 884,05 €
C / RESULTAT A AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)	- 345 260,41 €
D / SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT N - 1 (précédé de + ou -) D 001 (Besoin de financement)	- 488 269,29 €
E / SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT N - 1 Excédent de financement	0
F / EXCEDENT DE FINANCEMENT = D + E	- 488 29,29 €

AFFECTATION OBLIGATOIRE (pour un montant du résultat à affecter en C) (ci-dessus) :	0
1 - TOTAL AFFECTION EN RESERVES R 1068 A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu en BP Affectation complémentaire en réserves	**0**
2 - AFFECTATION A l'EXCEDENT REPORTE DE FONCTIONNEMENT D 002	- 345 260,41 €

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Approuve** l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 au budget abattoir de la Communauté de Communes de Charente Limousine
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Voix pour	**82**	**Voix contre**		**Abstentions**	

Éric PINAUD continue l'ordre du jour,

14. FDAC 2021 - demande de subvention

Del2021_047

Le département a retenu le principe d'attribution à la Communauté de communes de Charente Limousine d'une subvention pour les travaux à exécuter sur la voirie au titre du FDAC 2021.

Le montant subventionnable total est de 603 453,59 €.

Les travaux supplémentaires au-delà du montant subventionnable sont pris en charge directement par les communes concernées.
Le financement prévu s'établit ainsi :

- Subvention du Département 181 036,08 €
- Part des communes 211 208,75 €
- Part de la CCCL 211 208,76 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à établir les demandes de subventions
- **Autorise** à signer les marchés correspondants ainsi que toutes les pièces nécessaires à cette affaire.
- **Autorise** le Président à signer les conventions avec les communes citées dans le tableau de répartition présenté en annexe.

Voix pour	**82**	**Voix contre**		**Abstentions**	

15. Service entretien de voirie - volume des communes et signature des conventions 2021

Del2021_048

Le tarif de l'heure de voirie est de 56 €.

Crédits des heures de voirie pour l'année 2021 :

COMMUNES	Crédit d'heures 2021	Cotisation annuelle	1er Trimestre	2ème Trimestre	3ème Trimestre	4ème Trimestre
Abzac	127	7 112 €	1 778 €	1 778 €	1 778 €	1 778 €
Alloue	158	8 848 €	2 212 €	2 212 €	2 212 €	2 212 €
Ambernac	200	11 200 €	2 800 €	2 800 €	2 800 €	2 800 €
Ansac sur Vienne	110	6 160 €	1 540 €	1 540 €	1 540 €	1 540 €
Brillac	120	6 720 €	1 680 €	1 680 €	1 680 €	1 680 €
Confolens	310	17 360 €	4 340 €	4 340 €	4 340 €	4 340 €
Champagne Mouton	155	8 680 €	2 170 €	2 170 €	2 170 €	2 170 €
Epenede	102	5 712 €	1 428 €	1 428 €	1 428 €	1 428 €
Esse	80	4 480 €	1 120 €	1 120 €	1 120 €	1 120 €
Hiesse	100	5 600 €	1 400 €	1 400 €	1 400 €	1 400 €

Lessac	160	8 960 €	2 240 €	2 240 €	2 240 €	2 240 €
Lesterps	130	7 280 €	1 820 €	1 820 €	1 820 €	1 820 €
Manot	155	8 680 €	2 170 €	2 170 €	2 170 €	2 170 €
Montrollet	60	3 360 €	840 €	840 €	840 €	840 €
Oradour Fanais	120	6 720 €	1 680 €	1 680 €	1 680 €	1 680 €
Pleuville	100	5 600 €	1 400 €	1 400 €	1 400 €	1 400 €
Saint Christophe	60	3 360 €	840 €	840 €	840 €	840 €
Saint Maurice des Lions	240	13 440 €	3 360 €	3 360 €	3 360 €	3 360 €

Il informe l'assemblée que la commune de Confolens souhaite réduire son volume d'heures de 50 heures. A cet effet, il lance un appel aux communes qui souhaiteraient augmenter leur volume.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Valide** le volume horaire de 2021
- **Autorise** le Président à signer les conventions afférentes à chaque commune concernée
- **Autorise** le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

Voix pour	**82**	**Voix contre**		**Abstentions**	

16. PIG Territorial - signature de la convention « petites villes de demain »

Del2021_049

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement.

Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'État de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués.

Pour répondre à ces ambitions, Petites villes de demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'État et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), l'Agence de la transition écologique (ADEME)).

Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement.

Les Collectivités signataires ont dûment et conjointement exprimé leur candidature au programme en 2019, une sur le bassin de vie de Terres-de-Haute-Charente et une sur le bassin de vie de Confolens avec l'appui de la Communauté de communes de Charente Limousine.

La Préfecture de la Charente nous a indiqué que notre EPCI a été sélectionné pour intégrer le dispositif Petites Villes de Demain (PVD) pour les deux bassins de vie cités précédemment ce qui donnera lieu à la signature de deux conventions.

Les présentes conventions d'adhésion Petites villes de demain ont pour objet d'acter l'engagement des Collectivités bénéficiaires et de l'État dans le programme Petites villes de demain.

Chaque Convention engage les Collectivités bénéficiaires à élaborer et à mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation.

Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature des présentes Conventions, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention d'ORT.

Les présentes Conventions ont pour objet:
* de préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer les intentions des parties dans l'exécution du programme;
* d'indiquer les principes d'organisation des Collectivités bénéficiaires, du Comité de projet et les moyens dédiés par les Collectivités bénéficiaires;
* de définir le fonctionnement général des Conventions;
* de présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la revitalisation
* d'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

Le programme s'engage dès la signature des présentes Conventions.

Ces conventions ont, par ailleurs, vocation à s'articuler avec le futur Contrat territorial de relance et de transition écologique qui sera conclu entre l'État, les Collectivités bénéficiaires et les Partenaires.

Les présentes Conventions sont valables pour une durée de dix-huit (18) mois maximum, à compter de la date de leur signature.

Dans ce délai, un projet de territoire intégrant une stratégie urbaine et économique de revitalisation (diagnostic, objectifs, actions, phasage et financement) devra être adopté.

Durant ce même calendrier, les Collectivités bénéficiaires peuvent mobiliser les offres des Partenaires financiers et des Partenaires techniques, nationaux et locaux, pertinentes à la réalisation des actions.

À tout moment, sur la base du projet de territoire, les Collectivités bénéficiaires peuvent faire arrêter en Comité de projet et après validation du Comité régional des financeurs, la convention d'ORT.

La signature de la convention ORT met fin automatiquement aux présentes Conventions.

Cette convention d'ORT devra respecter les dispositions de l'article L303-2 du code de la construction et de l'habitation et notamment indiquer le(s) secteur(s) d'intervention, le contenu et le calendrier des actions prévues, le plan de financement des actions et la gouvernance.

Conformément à l'article précité, cette convention sera signée par les Collectivités, l'État et ses établissements publics et toute personne publique ou privée intéressée.

Le Président indique que la signature de cette convention enclenchera un programme d'intérêt général. Il souligne que c'est le projet du mandat.
Cette convention implique deux communes que sont Confolens et Terres de Haute Charente et 6 communes secondaires à ces centralités que sont Brigueuil, Champagne Mouton, Chabanais, Chasseneuil sur Bonnieure, Saint Claud et Montembœuf. Ces communes devront délibérer au sein de leur conseil avant le 31 mars.
Jean Noel DUPRE souligne que la CCCL est le seul EPCI à disposer de deux contractualisations avec huit bassins de vie bien identifiés.

Dominique ROLLAND demande quel est l'engagement financier pour cette convention. Benoit SAVY répond qu'aujourd'hui il n'est pas possible de définir un coût cela dépendra des différents projets retenus par le comité.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** les conventions d'adhésion Petites villes de demain telle que présentées ci-avant
- **AUTORISE** le Président à signer les conventions correspondantes ainsi que toutes les pièces afférentes à cette décision.

Voix pour	**82**	**Voix contre**		**Abstentions**	

Marie Claude POINET quitte l'assemblée et donne pouvoir à Jean Claude LEPREUX.

Benoit SAVY poursuit l'ordre du jour et indique que la décision suivante a été débattue en conférence des maires.

17. Suites à donner à la démarche du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Del2021_050

Le PLUi de Haute-Charente a été prescrit par délibération du 23 novembre 2015.
Après quatre ans de concertation et d'élaboration, le conseil communautaire a procédé à l'arrêt du PLUi de Haute-Charente par délibération du 23 mai 2019.

Conformément aux dispositions de l'article R. 153-4 du code de l'urbanisme, l'avis des personnes publiques associées a été sollicité. Plusieurs ont pointé des insuffisances et proposé des modifications au PLUi arrêté. L'avis de l'Etat a notamment remis en cause l'hypothèse démographique retenue, considérée comme excessive et éloignée de la déprise observée depuis plusieurs décennies. A ce titre, l'Etat demandait la reprise du projet de PLUi.

Conformément aux dispositions des articles L. 142-5 et R. 142-2 du code de l'urbanisme relatifs au principe d'urbanisation limitée pour les communes non couvertes par un SCOT (schéma de cohérence territoriale), la communauté de communes a sollicité l'accord du Préfet pour ouvrir à l'urbanisation des secteurs non constructibles par courrier du 22 juillet 2019.
Par courrier du 15 novembre 2019, la Préfète de la Charente a émis un refus à la demande de dérogation à la règle de constructibilité limitée en s'appuyant sur l'avis de la CDPENAF (commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers). Malgré le recours gracieux sollicité contre cette décision le 10 janvier 2020, la Préfète a confirmé le 26 juin 2020 sa décision de refus de déroger à la règle de constructibilité limitée et ce pour l'ensemble des surfaces proposées à une ouverture à l'urbanisation sur les 33 communes concernées.

Il est alors apparu impossible de poursuivre en l'état le déroulement de la procédure de PLUi et notamment le lancement d'une enquête publique. Une analyse approfondie des différents scénarii possibles a été conduite par la commission aménagement et développement durable.

Scénario 1 : Mise en veille du projet de PLUi pendant l'élaboration du SCOT
Après l'approbation du SCOT, l'élaboration du PLUi pourra être relancée conformément aux orientations du SCOT et sans nécessité d'obtenir une dérogation au titre des articles L. 142-5 et R. 142-2 du code de l'urbanisme.

Scénario 2 : Reprise du PLUi dans son ensemble conduite en parallèle du SCOT
Cette hypothèse nécessite de retravailler les objectifs, notamment démographiques, du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, et donc l'ensemble du document. Une dérogation à la règle de constructibilité devra être obtenue après un nouvel arrêt du PLUi de Haute-Charente.

La conférence des maires, réunie le 4 février 2021, s'est prononcée à la majorité en faveur du scénario 1.

Le Président propose un vote à bulletin secret, l'assemblée décline cette proposition.
Pour Jean François DUVERNGE, la CCCL n'a pas les moyens de reprendre ce travail. Michel BOUTANT rappelle que lors de la conférence des maires, il y a eu 25 voix pour le scénario 1. Il mentionne le cout engagé, 400 000 €, pour un résultat nul. Il reste fidèle à sa position sur l'arrêt de ce PLUi.
Daniel SOUPIZET regrette que ce travail ne soit pas abouti, les services de l'Etat n'ont pas assumé leur mission.
Monsieur SOULAT déplore le manque d'équité sur le territoire de Charente Limousine.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité approuve le scénario 1 et valide ainsi :

- **DE SUSPENDRE** la démarche d'élaboration du PLUi Haute-Charente initiée par délibération du 23/11/2015 durant la période d'élaboration du SCOT Charente E Limousin.
- **DE RETIRER** la délibération du 23/11/2015 prescrivant le PLUi, définissant ses objectifs ainsi que les modalités de la concertation
- **D'AUTORISER** le Président à négocier un protocole de rupture du marché N°16.01 avec l'attributaire,
- **D'AUTORISER** le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

Voix pour	**42**	**Voix contre**	**17**	**Abstentions**	**23**

Messieurs BUISSON, DUPIC et MARTINEAU quittent l'assemblée. Jacky MARTINEAU donne pouvoir à Roland FOURGEAUD.

18. COVID - mise en place d'une aide financière pour les étudiants boursiers

Del2021_051

L'épidémie de Covid-19 et les mesures décidées par l'Etat pour l'endiguer entrainent des répercussions importantes sur la vie de toute la population, y compris sur la population étudiante. Privée d'emplois d'appoint, celle-ci est confrontée à de nombreuses problématiques, touchant entre autres à la précarité financière.

Dans ce cadre, la Communauté de communes souhaite accompagner financièrement les étudiants boursiers, originaires de Charente Limousine, par l'octroi d'une aide de 500 euros par étudiant, et versée en une seule fois.

Numériquement, et exclusion faite des 30 ans et plus, 478 habitants du territoire sont considérés étudiants. En se référant à des données du Ministère de l'Enseignement supérieur, 38% des étudiants sont boursiers, soit pour la Charente Limousine, 182 étudiants potentiellement éligibles à ce dispositif. L'enveloppe globale allouée à ce dispositif serait donc de 91 000 euros.

Cette enveloppe sera gérée par le CIAS de Charente Limousine.

Michel BOUTANT demande si les apprentis peuvent intégrer ce dispositif. Le Président répond que cela pourra être envisagé et sera évoqué à la prochaine commission COVID.

Catherine RAYNAUD souhaite avoir des précisions sur les étudiants concernés. Ce dispositif s'adresse aux étudiants boursiers vivants sur le territoire.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise en œuvre du dispositif d'aide d'urgence au profit des étudiants boursiers de Charente Limousine ;

- **AUTORISE** le versement d'une subvention de 91 000 euros au CIAS de Charente Limousine, chargé de de la mise en œuvre de dispositif.

- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents se rapportant à cette présente décision.

Voix pour	80	Voix contre		Abstentions	

19. PACTE de la Communauté de communes de Charente Limousine - versement d'une aide financière à la société LABBE TP

Del2021_052

Vu l'article L.1511-3 du CGCT,

Vu le règlement du dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises,

Vu l'avis du Comité PACTE du 04 mars 2020,

L'entreprise LABBE TP a été reprise par la SCOP STPR en mai 2011 avec 13 salariés. Aujourd'hui, l'entreprise compte 26 salariés à plein temps. Il est donc nécessaire pour cette dernière d'adapter son espace de travail extérieur, les stockages et bureaux à la nouvelle taille de l'entreprise.

Le projet porte sur l'achat d'un terrain, pour augmenter la surface de stock matériels et matériaux et la création d'une plate-forme de concassage, recyclage, la réalisation de bureaux supplémentaires et la construction d'un bâtiment supplémentaire pour y créer un espace atelier aux dimensions plus importantes.

Les investissements prévus par l'entreprise sont de 145 620 euros. Le dispositif d'aide à l'immobilier de la Communauté de communes prévoit l'octroi d'une subvention de 10% du montant HT des travaux, soit 14 562 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention d'un montant de 14 562 euros à l'entreprise LABBE TP

- **AUTORISE** le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tous les documents se rapportant à cette présente décision

Voix pour	80	Voix contre		Abstentions	

Fabrice POINT continue le déroulé

20. Cession du bâtiment « ex-Côte de Bœuf »

Del2021_053

Vu le CG3P, notamment son article L.3211-14 ;

Vu le CGCGT, notamment son article L.2241-1 ;

Vu la délibération 2020_237 du Conseil Communautaire du 30 novembre 2020 ;

Vu l'avis des Domaines ;

La Communauté de communes de Charente Limousine a organisé un appel à candidatures en vue de la cession à l'amiable d'un local précédemment affecté à une activité de restauration, situé à La Guerlie 16150 PRESSIGNAC.

A échéance du délai de dépôt des offres de candidature, fixé au 28 février 2021, une seule proposition a été reçue. Cette dernière étant jugée recevable, il vous est proposé de céder le bâtiment ex « Côte de Bœuf » et le terrain attenant, dans l'attente d'un plan de bornage, d'une contenance d'environ 2240 m² à M. et Mme Augsburger, au prix de 70 000 euros HT.

Un délégué demande quelle sera la destination de ce bâtiment. Ce sera un restaurant comme l'a stipulé le futur acquéreur dans son courrier de proposition d'achat.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la cession à M. et Mme Augsburger, ou à toute société portant le projet pour le compte, de l'ensemble constitué de l'ex-restaurant la Côte de Bœuf et d'un terrain attenant, dans l'attente d'une division parcellaire, ensemble d'une contenance d'environ 2240 m² au prix de 70 000 euros HT, les frais associés à la vente étant à la charge de l'acquéreur.

- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents se rapportant à cette présente décision,

Voix pour	**80**	**Voix contre**		**Abstentions**	

Messieurs COHIER et CHEVALIER quittent l'assemblée. Le pouvoir de Stéphane GEMEAU est caduc.

Manuel DESVERGNE poursuit l'ordre du jour,

21. Evolution du règlement du service SPANC

Del2021_054

Afin d'améliorer la conformité du parc d'ANC sur le territoire pour limiter les rejets dans l'environnement, il convient de réajuster les modalités de contrôles de bon fonctionnement et d'entretien afin de concentrer les efforts sur les installations non conformes, notamment celles qui font l'objet d'une transaction immobilière.
Il est proposé d'apporter au règlement du service d'assainissement non-collectif les modifications suivantes :

Article 6.2 : Les périodicités moyennes des contrôles de fonctionnement et d'entretien sont modifiées

*« Pour les installations ne présentant pas de non-conformité, la fréquence passe de 8 à **10 ans**,*
*Pour les absences d'installation et les installations reconnues non conformes, la fréquence passe de 4 à **5 ans**. »*

Article 6.6 : clarification du principe de contre-visite.

*« **Contre-visite :** Lorsqu'un délai d'exécution des travaux est fixé dans le dernier rapport de visite, le SPANC a la possibilité de réaliser des contre-visites pour vérifier l'exécution effective des travaux. Suite à cette contre-visite, des sanctions pourront être appliquées. cf. article 7. »*

Article 6.8 : établissement du principe d'une sanction pour les acquéreurs qui ne font pas procéder aux travaux de mise en conformité dans un délai de un an à compter de la signature de l'acte authentique de vente.

*« En cas de non remise aux normes de l'installation dans le délai prévu par la loi, le SPANC **applique** une sanction financière conformément à l'article 7 du présent règlement. »*

Article 7.2 : harmonisation des modalités d'application des sanctions avec l'article 6.8
*« En cas de non réalisation des travaux et opérations prescrits par le SPANC dans son rapport de visite, le propriétaire **est** astreint au paiement d'une somme équivalente à la redevance d'assainissement non collectif correspondante majorée de 100% »*

Article 8.3 simplification du principe de facturation dissociée de la redevance annuelle
*« Les agents du SPANC passant **plus de temps** sur le contrôle des installations non conformes et les absences d'installation que sur une installation ne présentant pas de non- conformité, il a été décidé d'appliquer un tarif pour chaque fréquence de passage. »*

L'intégralité du nouveau règlement de service est annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité :

- **APPROUVE** le nouveau règlement du SPANC applicable à compter du 1er Janvier 2022 et le publier ;
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à son application.

Voix pour	76	Voix contre		Abstentions	1

Patrick SOURY quitte l'assemblée.

22. SPANC - évolution des tarifs

Del2021_055

Suite à la modification du règlement de service proposée à compter du 1er janvier 2022 visant à concentrer les efforts de contrôle sur les installations non conformes, notamment celles qui font l'objet d'une transaction immobilière, il vous est proposé de faire évoluer les tarifs hors taxe (TVA 10 %) comme suit :

	Catégorie	Tarif	Redevable
Redevance non annualisée payable à l'établissement du rapport			
Diagnostic de bon fonctionnement	n'ayant jamais fait l'objet d'un contrôle	100 € HT / contrôle	Le propriétaire
Vérification du bon fonctionnement et de l'entretien	en dehors de la fréquence de contrôle ou à la demande d'un tiers	100 € HT / contrôle	Le pollueur en cas de pollution avérée ou à défaut le demandeur
Contrôle de conception	Installation neuve	100 € HT / contrôle	Le demandeur ou pétitionnaire
Contrôle d'exécution	Installation neuve	100 € HT / contrôle	Le demandeur ou pétitionnaire
Diagnostic de vente		100 € HT / contrôle	Le demandeur ou à défaut le propriétaire
Contre-visite		272,73 € HT / contrôle (300 € TTC)	Le propriétaire
Déplacement supplémentaire		25 € HT par déplacement supplémentaire	Le propriétaire (ou l'usager en cas d'inaccessibilité de son fait)
Montant de l'annualisation			
Installation ne présentant pas de non-conformité	les installations ayant déjà été contrôlées	13,64 € HT / an (15 € TTC)	Le propriétaire
Installation non conforme dont les absences d'installation	les installations ayant déjà été contrôlées	35,45 € HT / an (39 € TTC)	Le propriétaire

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité :

- **APPOUVE** les tarifs présentés ci-dessus pour une application au 1er janvier 2022 ;

- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à cette décision.

Voix pour	70	Voix contre	3	Abstentions	3

Roland FOURGEAUD et Christine GONDARIZ quittent l'assemblée. Le pouvoir de Jacky MARTINEAU est caduc.

Benoit SAVY continue,

23. Signature du contrat territorial milieux aquatiques - SIGIV

Del2021_056

Le Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) est un programme d'actions pour la reconquête qualitative et quantitative de la ressource en eau élaboré sur les bassins du Goire et de l'Issoire amont.

D'un montant de 3,6 millions d'euros, il a été construit par le SIGIV en concertation avec les acteurs locaux en collaboration avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département de la Charente.

9 thématiques et 43 actions ont été définies et seront portées par le SIGIV et 7 autres maîtres d'ouvrages : les Chambres d'agricultures 16 et 87, le CETEF, le CEN Nouvelle-Aquitaine l'EPTB Vienne , le SIAEP NEC et la Communauté de Communes de Charente-Limousine. Cette dernière propose dans le CTMA des actions qui concernent la réhabilitation des ANC et la sensibilisation des usagers des sous bassins concernés (animation et valorisation du programme OGR et valorisation des missions du spanc) ainsi la gestion quantitative avec une réflexion à engager sur la réduction de la consommation en eau des services communautaires.

Le contrat territorial formalise de manière précise :

- la nature des actions ou travaux programmés, leurs objectifs et indicateurs associés, pour une durée de 3 ans, (stratégie sur 6 ans)
- les calendriers de réalisation et points d'étapes, notamment les bilans,
- les coûts prévisionnels,
- le plan de financement prévisionnel défini au plus juste,
- les engagements des signataires.

Dominique ROLLAND demande comment s'engage la CCCL, est ce un doublon avec le SPANC ? Est-ce que les agents vont travailler avec le SIGIV ?
Benoit SAVY répond qu'il n'y a pas de doublons et la CCCL s'investie dans le contrat par des actions précises.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité :

- **Valide** l'engagement de la CCCL dans le Contrat Territorial Milieux Aquatiques des bassins du Goire et de l'Issoire amont porté par le SIGIV,
- **Autorise** le Président à signer tous les documents se rapportant à cette présente décision.

Voix pour	71	Voix contre		Abstentions	2

Jean Noel DUPRE présente les décisions liées à la saison estivale.

24. Piscine communautaire de la Tulette - ouverture et tarifs

Del2021_057

Les périodes et horaires d'ouverture sont présentés ci-avant sous réserve de décisions gouvernementales liées à la pandémie de la Covid-19

Ouverture prévue du samedi 29 mai 2021 au dimanche 29 août 2021 inclus

Proposition de tarifs 2021 (inchangés par rapport à 2019)

- Adultes 3,00 €
- Abonnement adulte 24,00 €

- Enfants 2,00 €
- Abonnement enfant 15,00 €
- Groupes (centre de loisirs, scolaires hors territoire) 1,60 €
- Scolaires - Ecoles du territoire 1,00 €

Les horaires d'ouverture sont les suivants :

Du 29 mai au 6 juillet 2021

Jours d'ouverture	Matin	Après-midi
Scolaires : Lundi, jeudi, vendredi	08h00 - 12h30	14h30 - 16h30
Public :		
Mercredi		14h30 - 19h00
Samedi et Dimanche	10h30 - 12h30	14h30 - 19h00

Fermeture hebdomadaire le mardi

Du 07 juillet 2021 au 29 août 2021

Jours d'ouverture	Matin	Après-midi
Lundi	Fermé	14h30 - 19h00
Mardi au Dimanche	10h30 - 12h30	14h30 - 19h00

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à appliquer les horaires et tarifs présentés ci-avant
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents se rapportant à cette présente décision

Voix pour	73	Voix contre		Abstentions	

25. Site aventure parc - Tarifs 2021

Del2021_058

Calendrier d'ouverture

Les périodes et horaires d'ouverture sont susceptibles de varier en fonction des décisions gouvernementales liées à la pandémie de la Covid-19, et de la météo.

- du 10/04 au 30/06 et du 28/08 au 12/09 : les week-ends et jours fériés de 14 h 00 à 19 h 00, dernières entrées 17 h 00
- du 01/07 au 13/07: MATIN : réservations possibles pour les groupes de 12 participants minimum. APRES-MIDI : 14h à 19h - dernières entrées 17h00
- du 14/07 au 27/08 : de 10 h à 19 h 00, dernières entrées 17 h 00, départs suspendus de 12 h à 13 h 00
- du 10/04 au 22/10 : réservations possibles tous les jours pour les groupes de 12 personnes et selon disponibilités
- Ouvertures exceptionnelles possibles jusqu'au 31 octobre, dates communiquées au minimum 3 jours avant

L'offre

Pitchounes :

3 à 6 ans, structure gonflable + mini parcours

Ouistitis:
Dès 4 ans à moins de 1,15 m, avec un participant adulte obligatoire, parcours jaunes et bleu + pitchouns parc

Kids:
Dès 6 ans et 1,15 m, parcours jaunes et bleu + maxi tyrolienne

Juniors :
Dès 1,30 m, parcours jaunes, bleu et vert + maxi tyrolienne

Ados et adultes:
Dès 1,45 m, tous parcours + maxi tyrolienne

Saut à l'élastique :
De 40 à 100 kg, pass aventure ados/adultes + saut à l'élastique

Pack jump :
- o Airbag jump
- o Quick jump
- o Climb & jump
- o Catapulte

Airbag jump :
- o Dès 6 ans

Quick jump :
- o Dès 8 ans et de 25 à 130 kg
- o 1 saut de 15 m avec ralentisseur de chute

Climb & jump :
- o Dès 8 ans, 2 voies d'escalade + saut rappel

catapulte :
dès 8 ans et 35 kg

les tarifs

TVA 10%

Catégories		individuels	Réduit* -1 € / pers.	Groupes - 2 € / pers.	CVL	pass annuel accrobranche	pass toutes activités 1 journée **
Accrobranche	Pitchounes	9 €	8 €	7 €	6 €	36 €	
	Kids / ouistitis	15 €	14 €	13 €	11 €	60 €	
	Juniors	17 €	16 €	15 €	13 €	68 €	76 €
	Ados / adultes	21 €	20 €	19 €	16 €	84 €	80 €
Accrobranche juniors + pack jump		36 €	35 €	34 €	32 €		
Accrobranche ados / adultes + pack jump		40 €	39 €	38 €	35 €		
pack jump (tous sauts, hors élastique)		25 €					
Airbag jump (3 sauts)		5 €					
Quick jump (1 saut)		10 €, ou 8 € en plus de l'accrobranche (-20%)					
Climb & jump (2 montées)							
Catapulte (1 éjection)							
Saut à l'élastique (1 saut)		25 €, ou 20 € en plus de l'accrobranche (-20%)					

Tarifs réduits* :

- Familles : à partir de 3 personnes, parent(s) + enfant(s)
- Moins de 18 ans et étudiants (sur présentation d'un justificatif), sur l'entrée ados / adultes

Pass toutes activités ** :

Offre comprenant 2 sauts à l'élastique maximum.

Enterrements de vie de célibataires, sur réservation : **les entrées adultes offertes au futur(e)s marié(e)s pour au moins 6 entrées adultes achetées, ou l'airbag jump offert pour moins de 6 entrées**.

Anniversaire enfants, sur réservation : **l'entrée accrobranche offerte pour au moins 6 entrées achetées, ou l'airbag jump pour moins de 6 entrées**.

Programme fidélité : **la 11ème entrée accrobranche offerte.**

Le snack

TVA 5,5%

eau	1,00 €	fusée	1 €
confiseries (kinder bueno…), compotes	1,50 €	crèmes glacées bâton	2,50 €
glaces à l'eau	2,00 €	glaces push-up	2,50 €
cônes glacées	2,50 €	boissons fraîches sans alcool	2,00 €

TVA 10%

sirop	0,50 €	sandwich américain	6,00 €
café	1,00 €	assiette kebab	8,00 €
thé	1,50 €	steak haché / frites	8,50 €
chocolat chaud, grand café, café lait	2,00 €	petit aventurier	8,50 €
salade verte	2,00 €	grand aventurier	11,50 €
barquette de frites	2,50 €	sup. grand aventurier	3,00 €
croque-monsieur	3,50 €	pique-nique	10,00 €
buffet froid	13,00 €	gaufre sucre ou chocolat	2,50 €
sandwich crudités	3,50 €	supplément chantilly	0,50 €
maxi aventurier	15,00 €		
sandwich beurre / fromage	3,50 €		
sandwich jambon / beurre / fromage	4,00 €		
cheeseburger	5,50 €		
sandwich kebab	6,00 €		

TVA 20%

panaché	2,00 €	verre de vin	2,50 €
bière	2,00 €	1/2 carafe	6,00 €
bière supérieure	2,50 €	carafe	11,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à appliquer les horaires et tarifs présentés ci-avant ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents se rapportant à cette présente décision.

Voix pour	**73**	**Voix contre**		**Abstentions**	

Benoit GAGNADOUR continue,

26. Pays d'Art et d'histoire - demandes de subventions

Del2021_059

Chaque année, dans le cadre des actions et de la programmation du Pays d'Art et d'Histoire du Confolentais, la Communauté de communes sollicite différents co-financeurs tels que la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Nouvelle Aquitaine et la Région Nouvelle Aquitaine.

En 2021, la Communauté de communes sollicite une subvention de 12 000 € de la DRAC Nouvelle Aquitaine et une subvention de 15 500 € de la Région Nouvelle Aquitaine pour la mise en œuvre des actions du Pays d'Art et d'Histoire, au travers d'un dossier de demandes de subventions.

Le dossier de demande 2021 s'appuie sur le budget prévisionnel suivant :

Dépenses par poste		**Recettes par poste**	
Animations / visites	**14 500,00 €**	**Animations / visites**	**14 500,00 €**
soit		*soit*	
3 m. chargée de mission tourisme	*4 200,00 €*	*CCCL*	*7 000,00 €*
Prestations guide conférencière	*600,00 €*	*DRAC Nouvelle Aquitaine*	*4 500,00 €*
Intervenants visites	*400,00 €*	*Région Nouvelle Aquitaine*	*3 000,00 €*
Ateliers au château de Saint-Germain	*1 000,00 €*		
Achat matériel	*200,00 €*		
Plaquette animations été	*2 200,00 €*		
Plaquette animations automne	*2 300,00 €*		
Plaquette animations JEP	*3 000,00 €*		
Communication autres plaquettes	*600,00 €*		
Brochures thématiques patrimoine	**12 500,00 €**	**Brochures thématiques patrimoine**	**12 500,00 €**

soit *Une brochure / thématique Focus* *Prestation traducteur Français/Anglais* *Edition brochures en anglais* *Réédition brochure Confolens* *Remaniement/réédition brochures églises* *Brochure Charente Limousine*	 *2 000,00 €* *1 500,00 €* *2 000,00 €* *1 500,00 €* *4 000,00 €* *1 500,00 €*	*soit* *CCCL* *DRAC Nouvelle Aquitaine* *Région Nouvelle Aquitaine*	 *6 000,00 €* *4 500,00 €* *2 000,00 €*
Médiation autour des dispositifs d'aménagements du territoire *Soit* *Guide conférencière - recherches doc* *Brochure monument aux morts - projet mémoriel*	**5 000,00 €** *2 500,00 €* *2 500,00 €*	**Médiation autour des dispositifs d'aménagements du territoire** *soit* *CCCL* *DRAC Nouvelle Aquitaine* *Région Nouvelle Aquitaine*	**5 000,00 €** *2 500,00 €* *2 000,00 €* *500,00 €*
Politique éducation artistique et culturelle *Soit* *Achat de matériel* *Remaniement et mise en charte ancien document Zaza Luma* *Appel à un dessinateur - ancien document Zaza Luma*	**3 000,00 €** *500,00 €* *1 500,00 €* *1 000,00 €*	**Politique éducation artistique et culturelle** *Soit* *CCCL* *DRAC Nouvelle Aquitaine* *Région Nouvelle Aquitaine*	**3 000,00 €** *1 500,00 €* *1 000,00 €* *500,00 €*
Fonctionnement *Soit* *Salaire animatrice PAH chargé + autres cotisations*	**48 000,00 €** *48 000,00 €*	**Fonctionnement** *soit* *CCCL* *Région Nouvelle Aquitaine*	**48 000,00 €** *38 500,00 €* *9 500,00 €*
Total dépenses par poste	**83 000,00 €**	**Total recettes par poste**	**83 000,00 €**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **demande** une subvention de 12 000 € auprès de la DRAC Nouvelle Aquitaine et une subvention de 15 500 € auprès de la Région Nouvelle Aquitaine pour la réalisation des actions 2021 du Pays d'Art et d'Histoire.

- **signe** toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Voix pour	73	Voix contre		Abstentions	

Claude BOUDRIE quitte l'assemblée.

27. Recrutement de saisonniers pour l'ALSH de Chabanais

Del2021_060

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 - 2°,
Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3 - 2° de la loi n°84-53 précitée,

En prévision de la période estivale et des congés annuels des personnels titulaires, il est nécessaire de procéder au recrutement de 5 animateurs à temps complet pour les services de l'accueil de loisirs et du Local Jeunes de Chabanais pour la période du 06 juillet au 14 août 2020 inclus, afin de maintenir le niveau d'encadrement attendu.

Dans le détail, les recrutements suivants sont à prévoir pour les périodes listées ci-après :

Pour l'ALSH, 4 animateurs du 06 juillet au 14 août 2020 inclus,
Pour le local jeunes (ALSH 11-17 ans), 1 animateur du 06 juillet au 07 août 2020 inclus.

Ces animateurs seront rémunérés en fonction des heures réellement effectuées.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **PROCEDE** au recrutement de 4 animateurs à temps complet pour les services de l'accueil de loisirs de Chabanais du 06 juillet au 14 août inclus,
- **PROCEDE** au recrutement d'1 animateur à temps complet pour les services du local jeunes (ALSH 11-17 ans) de Chabanais du 06 juillet au 07 août inclus,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents se rapportant à cette présente décision

Voix pour	72	Voix contre		Abstentions	

28. Eté Actif et Contrat Départemental d'Animation 2021 : demande de subventions

Del2021_061

Depuis plusieurs années, la Communauté de communes de Charente Limousine est bénéficiaire d'un contrat départemental d'animation. Celui-ci vise à favoriser le développement des activités éducatives et de loisirs en milieu rural.
Il répond aux enjeux définis dans les orientations stratégiques départementales :
de développement du sport (sport pour tous avec notamment la mise en place d'écoles multisports, l'organisation de l'été actif…) ;
de développement des pratiques culturelles ;
de prise en compte des enjeux du développement durable.

L'Été Actif, piloté par le Département, les communautés de communes et le tissu local, permet aux enfants et plus largement aux familles de se retrouver autour d'une centaine d'activités sportives et culturelles, le plus souvent en plein air, à faible coût.

Pour la Charente Limousine, les actions définies pour 2021 dans le cadre du projet communautaire d'animation sont :

-Activ'ados (Centre socio-culturel du Confolentais)
-Ateliers multimédia (Centre socio-culturel du Confolentais)
-Eté actif et solidaire (Centre socio-culturel du Confolentais)
-Eté actif et solidaire (Centre social culturel et sportif de Haute-Charente)
-Ecole multisports (CALCCM)
-Ecole multisports (AAEP Montemboeuf)
-Développement d'activités nature et de plein air (AAEP Montemboeuf)

Pour permettre la mise en œuvre de ces projets de contrat départemental d'animation, incluant les évènements liés à l'organisation de l'été actif, il conviendrait d'obtenir le soutien financier du Département de la Charente à hauteur de 25 258 € dans le cadre du Contrat Départemental d'Animation.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à déposer une demande de subvention d'un montant de 25 258 € au Département de la Charente,
- **Autorise** le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision,

Voix pour	**72**	**Voix contre**		**Abstentions**	

Christelle RENAUD quitte l'assemblée.

29. Recrutement saisonnier pour l'année 2021

Del2021_062

Piscine de Confolens

Pour le bon fonctionnement de la piscine communautaire ouverte pour l'été 2021, et le respect de la législation, le recrutement de 2 Maîtres-Nageurs Sauveteurs (MNS) à temps complet pour toute la saison estivale est obligatoire.

Afin de renforcer l'équipe de surveillance pour les mois de juillet et août, où l'amplitude horaire est plus importante, il est nécessaire de recruter un BNSSA à temps non complet pour la piscine de Confolens.

De même, afin d'assurer le ménage et le guichet des piscines communautaires, il est indispensable de recruter 2 agents à temps non-complet.

Plage de la Guerlie

Pour le bon fonctionnement de la plage de la Guerlie, afin d'assurer la surveillance de la plage et de la structure gonflable, située sur le lac de Lavaud à Pressignac, il est nécessaire de recruter 3 BNSSA à temps complet.

De même, afin d'assurer le guichet et la distribution de gilets de sauvetage, il est nécessaire de recruter 1 agent à temps complet.

Site « Aventure Parc »

Pour le bon fonctionnement du site « Aventure Parc » à Massignac, il est nécessaire de recruter 5 opérateurs de surveillance de parcours acrobatique en hauteur ainsi que 2 agents, qui ont pour fonction la tenue de l'accueil et du snack.

Sites tourisme

Confolens : un agent à temps complet pour les mois de juin à août

Chabanais / Chassseneuil : un agent à temps complet pour les mois de juillet et août

Massignac : un agent à temps complet pour les mois de mai à août

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à procéder aux recrutements présentés ci-avant ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Voix pour	**71**	**Voix contre**		**Abstentions**	

Messieurs FREDAIGUE, VITEL et RAYNAUD quittent l'assemblée.

30. Tarifs abattoir

Del2021_063

Modifications tarifs à compter du 01 Février 2021

Suite au conseil d'exploitation du 25 février 2021, il a été proposé de retirer 1% des tarifs de la redevance unique d'abattage sur les bovins, veaux et ovins à compter du 1er février 2021.

Evolution du tarif de l'usage de l'aire de lavage des camions bétaillères à compter du 01 Mai 2021

Suite au changement du lecteur de cartes à l'aire de lavage au 1er Mai 2021, les tarifs doivent être modifiés comme suit :

Achat de la carte 10,00 €
(Achat obligatoire à la mise en place du nouveau système de lecteur de cartes pour tous les clients puis en cas de perte ou de dégradation et pour tous nouveaux)

1 Unité (12 minutes) 4,00 €
15 unités 56,25 €
30 unités 105,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Approuve** la modification des tarifs comme décrit ci-dessus.

Voix pour	**69**	**Voix contre**		**Abstentions**	

Questions et informations diverses

- Jean Noel DUPRE demande aux communes de faire remonter leurs évènements estivaux afin de pouvoir les inclure dans le calendrier de l'office du tourisme.
- Prochain conseil communautaire : mercredi 14 avril 2021 à 17h30

****

FIN A 20H50